

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Troyshield PA10

Type(s) de produit: TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Numéro de l'autorisation: BE2019-0022-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0019483-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Troyshield PA10

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	BE2019-0022-00-00 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0019483-0001	
Date de l'autorisation	20/12/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	20/12/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays-Bas
	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne
	Am Alten Galgen 14 56410 Montabaur Allemagne
	Geschwister-Scholl-Straße 127 39218 Schönebeck/Elbe Allemagne
	Mecklenburger Str. 229 23568 Lübeck Allemagne
	Halchtersche Str. 33 38304 Wolfenbüttel Allemagne
	Am Nordturm 5 46562 Voerde Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne
	One avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.
 Provoque une irritation cutanée.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes Larynx à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.
 Porter des vêtements de protection.
 Porter un équipement de protection du visage.
 Porter un équipement de protection des yeux.
 Ne pas respirer les brouillards.
 Ne pas respirer les vapeurs.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Consulter un médecin en cas de malaise.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Recueillir le produit répandu.
 Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale
 Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - 1.0 Fluide pour le travail des métaux

Type de produit	TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Voir la description par domaine d'application
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Levures Nom commun: Yeasts Stade de développement: cellules végétatives Nom scientifique: Moisissures Nom commun: Mould fungi Stade de développement: cellules végétatives
Domaine d'utilisation	Intérieur Les produits de la famille de produits biocides IPBC PT13 sont utilisés pour la conservation des fluides de travail des métaux (FTM) synthétiques et minéraux à base d'huiles dans PT13. Agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Systèmes fermé et ouvert Description détaillée: Ajout aux concentrés de fluides de travail des métaux durant la fabrication (traitement préventif) : Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser). Ajout dans un réservoir de fluide de travail des métaux à utiliser (traitement curatif) : 0,05 - 0,15 % (équivalent à 0,005 - 0,015 % IPBC) (0,1 - 0,15 % pour MBV à base d'huiles minérales (équivalent à 0,01 - 0,015 % IPBC)).
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Ajout de la solution dans le réservoir : 0,05 - 0,15 % de produit biocide dans le MBV (correspondant à 0,005 - 0,015 % IPBC dans le MBV dilué), traitement préventif : voir description détaillée ci-dessus Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications:

	<p>Utilisation préventive :</p> <p>1 application lors de la fabrication du concentré de fluide de travail des métaux.</p> <p>Utilisation curative :</p> <p>1 application supplémentaire dans le réservoir du fluide de travail des métaux lors du stade d'utilisation (en cas de contamination).</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Seau, 5 - 30 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser</p> <p>Cuve, 200 - 230 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser IBC, 1 000 - 1 100 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser HDPE</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est une préparation liquide d'un fongicide organique qui agit contre une gamme large de moisissures qui apparaissent souvent dans les systèmes de fluides aqueux pour le travail des métaux.

Le produit est un agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.

Inclusion dans le concentré de fluide de travail des métaux Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser).

Le concentré de fluide de travail des métaux doit être dilué avec de l'eau par l'utilisateur avant utilisation.

Ajout au fluide de travail des métaux dilué à utiliser : Le produit peut être ajouté aux fluides de travail des métaux à utiliser en l'ajoutant au réservoir de stockage du fluide de travail des métaux à utiliser. Il est recommandé de déterminer la concentration optimale en biocide et la compatibilité avec les formulations individuelles, grâce à des essais en laboratoire.

Avant l'utilisation du produit, lire l'étiquette du produit et le mode d'emploi. Éviter que le produit n'entre en contact direct avec des substances fortement acides ou basiques.

Le produit est stable à un pH compris entre 3 et 10,5. En règle générale, il est conseillé de vérifier la compatibilité dans la formulation finale.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la vapeur ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé s'il n'est pas utilisé.

Il est interdit de manger, boire et fumer à proximité des endroits où ce matériau est utilisé, stocké et traité.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Pendant la phase de manipulation du produit :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Porter une combinaison avec revêtement (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter un dispositif de protection des yeux. L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire.

Porter un appareil respiratoire adapté (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Éviter toute forme de rejet inutile dans l'environnement, en particulier éviter que le produit ne soit rejeté dans l'eau

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez s'il y a des lentilles de contact et retirez-les, le cas échéant. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, respire irrégulièrement ou si un arrêt respiratoire est en cours, la respiration artificielle ou de l'oxygène devrait être administrée par du personnel qualifié. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur. Consulter un médecin après une exposition ou en cas de malaise. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

En cas de contact avec la peau : Bien laver la peau avec de l'eau savonneuse ou un nettoyant approuvé pour la peau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer toute prothèse dentaire éventuellement présente. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si du matériel a été avalé et que la victime est consciente, faites-lui boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la victime a des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête basse pour qu'aucun vomi ne pénètre dans les poumons. Consulter un médecin après une exposition ou en cas de malaise. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

Protection des sauveteurs : les sauveteurs ne doivent prendre aucune mesure lorsqu'ils courent des risques personnels ou s'ils n'ont pas reçu la formation appropriée pour cette mesure. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur.

Évitez d'épandre le produit déversé et les déchets et évitez qu'ils n'entrent en contact avec le sol, les cours d'eau, les conduits d'évacuation et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit est susceptible de polluer l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matière polluante. Ce produit peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité.

Récupérer la substance répandue.

En cas de déversement limité : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Diluer le produit déversé avec de l'eau et éponger ou absorber ce produit avec un matériau sec et inerte. Transférer de l'eau contaminée ou un matériau absorbant dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.

En cas de déversement d'une grande quantité : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Approcher dans le sens contraire à celui du vent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Rincez le produit déversé dans une station d'épuration ou procédez comme suit. Contenir et absorber le produit déversé avec un matériau absorbant non combustible comme du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée et transférer dans un récipient de récupération conformément à la réglementation locale. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.

Le matériau absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec la substance ou les emballages usés. Le colis vide est dangereux. Éliminer conformément à la réglementation locale Emballages contaminés : Enlever les résidus de produit. Éliminer comme produit non utilisé. Jeter les emballages vides dans une entreprise de traitement des déchets agréée pour le recyclage ou l'élimination.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Ne pas brûler ou vider un contenant vide avec un chalumeau.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker entre les températures suivantes : 5 - 35 °C Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10 de la fiche de données de sécurité), des aliments et des boissons. Garder fermé sous clé.

Maintenir hermétiquement fermé jusqu'à l'utilisation.

Les emballages ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des emballages sans étiquette.

Prendre les mesures de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Conservation : 2 ans.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Instructions d'utilisation spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les Mesures spécifiques d'atténuation des risques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les indications spécifiques pour les éventuels effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les instructions spécifiques pour l'élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les indications spécifiques, pour les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

6. Autres informations